



Association québécoise pour le loisir
des personnes handicapées

Services aux membres

Déclaration des services aux membres



Déclaration des services

La déclaration des services aux membres reflète les engagements de l'AQLPH envers ceux-ci. En tant que regroupement provincial, nous nous engageons à offrir les services suivants à nos membres:

- L'accès au service-conseil offert par la permanence de l'AQLPH.
- La possibilité de recevoir des formations sur mesure dans nos champs d'expertise.
- Une tarification préférentielle pour les activités organisées par l'AQLPH (exemple : colloque, congrès, etc.).
- L'accès au programme d'assurance du Regroupement loisir et sport du Québec avec BFL Canada (sous certaines conditions).
- L'identification de votre organisation sur notre site Web dans la section « notre réseau - membres actifs et affiliés ».
- La réception de notre infolettre.
- Accès exclusif à nos webinaires bimensuels en direct et en redifféré.



Notre engagement, notre mission:

Regrouper, concerter, représenter et outiller les acteurs clés des différentes régions du Québec œuvrant à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées.

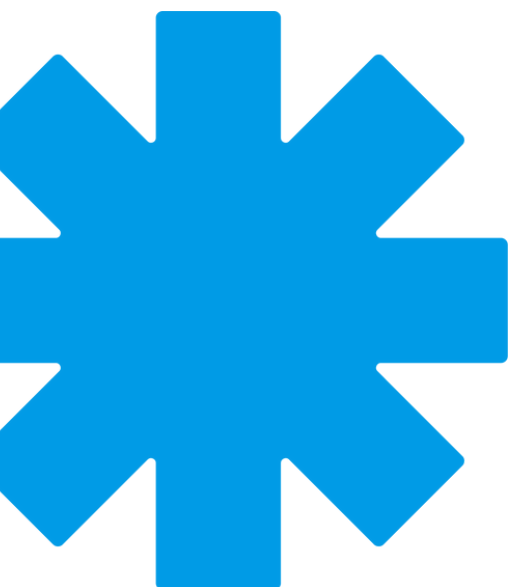
Participer au rayonnement provincial des projets et initiatives d'inclusion de la personne handicapée dans toutes les sphères du loisir.

Être à votre écoute, notre promesse!

Vous souhaitez vous faire entendre, plusieurs voies de communication sont possibles:

- Nous avons mis sur pied un comité membres affiliés afin d'entendre vos préoccupations.
- Nous avons une personne dédiée à la vie associatives que vous pouvez rejoindre par courriel.
- Nous sommes disponibles via le téléphone.
- Vous pouvez aussi nous joindre via les réseaux sociaux!

Votre avis compte et nous souhaitons répondre à vos besoins.



Pour nous joindre



819-693-3339 poste 101



membership@aqlph.qc.ca



aqlph.qc.ca